CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

A&CO

Société anonyme au capital de 315 000 €.
Siège social : 20/22, villa Deshayes, 75014 Paris.
380 985 440 R.C.S. Paris.

Avis de convocation.

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale mixte le 19 juillet 2006 à 11 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

A titre ordinaire.

— rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006 ;
— affectation du résultat ;
— rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225.38 et suivants du Code de commerce.
A titre extraordinaire
— division de la valeur nominale des actions ;
— autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social au profit des salariés;
— pouvoirs.

A titre ordinaire.

Rectificatif à l'avis de réunion valant avis de convocation paru le 19 juin 2006 au BALO n° 73.

Deuxième résolution . L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, 349 147 € augmenté du report à nouveau et d'un prélèvement sur les réserves soit :

Bénéfice	349 147 euros
Prélèvement sur le poste « autres réserves	124 977 euros
Report à nouveau	6 251 euros
Total à affecter	480 375 euros
Distribution de dividende	480 375 euros
Total affecté	480 375 euros

Le dividende se trouve ainsi fixé à 3,05 € par action.
Ce dividende sera payé le 30 août 2006.
La totalité de la somme distribuée, soit 480 375 €, est le cas échéant éligible à l'abattement de 40% défini pour les associés personnes physiques par l'article 93 de la loi 2003-1311 du 30 décembre 2003.
L'assemblée générale prend acte qu'il a été distribué au titre de l'exercice clos le 31 mars 2005 un dividende d'un montant de 450 450 €, dont la totalité était éligible à l'abattement de 50% défini pour les associés personnes physiques par l'article 93 de la loi 2003-1311 du 30 décembre 2003.
Il n'a été distribué aucun dividende au titre des exercices clos le 31 mars 2003 et le 31 mars 2004.

L'assemblée se compose de tous les actionnaires.
Tout actionnaire peut prendre part à l'assemblée, s'y faire représenter par son conjoint ou un autre actionnaire, donner pouvoir au président ou voter par correspondance.
Pour participer à cette assemblée, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs actions inscrites dans les comptes tenus par la société 5 jours au moins avant la date de l'assemblée.
Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance ou par procuration devront retourner directement à CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres, 3, allée de l'étoile, 95014 Cergy Pontoise, le formulaire qui leur a été adressé, accompagné de ses annexes.
Pour être pris en compte, ce formulaire de vote par correspondance ou par procuration, complété et signé, devra être parvenu à l'adresse ci-dessus mentionnée, cinq jours au moins avant l'assemblée.
Conformément à la loi, l'ensemble des documents devant être communiqués à l'assemblée générale sera tenu, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration.

0610472